

Au Conseil des Arts du Canada

**Présentation conjointe du Regroupement québécois de la danse (RQD)
et de l'Assemblée canadienne de la danse (CDA)**

Mars 2006

Le développement de la danse professionnelle au Canada est l'une des réalisations les plus marquantes du Conseil des Arts du Canada depuis sa création, il y a 50 ans.

En 1957, le Conseil accordait des subventions à trois organismes professionnels de danse. En l'espace d'un demi-siècle, le pays a vu croître en nombre et en force une communauté de la danse qui compte aujourd'hui plus de 100 compagnies professionnelles, recense 2 400 danseurs actifs et présente annuellement au moins 2 200 représentations. 75 % de ces représentations sont des œuvres de création ou tirées du répertoire canadien et, pour l'ensemble des représentations données à l'échelle du pays, ce sont plus de 1,3 million de spectateurs rejoints. En 2005, le Conseil attribuait des subventions annuelles de fonctionnement à 57 compagnies en danse et soutenait plus de cent projets, bien que presque autant de candidats aient été refoulés à l'entrée. A cela s'ajoute une croissance continue de la demande mondiale en œuvres canadiennes. Parmi bien d'autres compagnies de danse, La La La Human Steps, la Compagnie Marie Chouinard, The Holy Body Tattoo, le Royal Winnipeg Ballet et le Toronto Dance Theatre sont invitées régulièrement en Europe, en Asie, au Moyen Orient, en Amérique du Sud et aux États-Unis, jouissant de succès répétés et de réputations confirmées. Autre fierté du Canada, la renommée internationale de plusieurs programmes de formation en danse professionnelle qui, dispensés par des institutions post-secondaires et de formation spécialisée, préparent les générations futures de danseurs, chorégraphes, directeurs artistiques et professeurs de danse.

Malgré ces succès remarquables, plusieurs contraintes spécifiques à la pratique de la danse et aux conditions dans lesquelles elle a trouvé à se développer expliquent l'ampleur du défi auquel elle est actuellement confrontée, défi qui exige que le Conseil des Arts du Canada lui accorde une attention très particulière dès maintenant.

La relative jeunesse de la danse, comme discipline artistique à part entière, constitue une première contrainte. Dernier des arts de la scène à voir le jour en Occident, la danse a donc été la dernière pratique professionnelle à émerger au Canada. C'est pourquoi ses infrastructures sont si peu développées, comparativement aux autres arts de la scène, une réalité historique dont les répercussions affectent gravement tous les maillons de la chaîne, privant toutes les catégories de praticiens de la danse d'outils et de conditions indispensables à l'exercice de leur art.

Une seconde contrainte tient aux difficultés pour la danse et les artistes de la danse de profiter, comme pour d'autres disciplines artistiques, des possibilités d'un financement croisé, grâce au développement des technologies qui ont favorisé l'expansion des industries culturelles et stimulé d'importants investissements non seulement de la part des gouvernements, mais des gens d'affaires et des consommateurs. Contrairement à d'autres formes d'expression artistique, la danse est un art vivant et tridimensionnel qui, pour prendre sens et vie, doit absolument rencontrer le public en chair et en os. Pour rejoindre le public canadien – et qui plus est pour survivre – la danse doit trouver à se diffuser, ce qui l'oblige à parcourir de grandes distances à des coûts très élevés. Alors qu'un seul concert de musique nouvelle peut rejoindre le public d'un océan à l'autre, par la magie de la retransmission, sans oublier les droits de suite et de diffusion qui en découlent pour les artistes et travailleurs culturels concernés, la danse, elle, doit se déplacer de scène en scène sans pour autant rejoindre tout son public potentiel, à cause entre autres de la rareté et de la pauvreté des équipements qui lui sont dédiés sur l'ensemble du territoire. Les exigences de la diffusion internationale sont tout aussi élevées et souvent plus onéreuses.

Le lourd déficit culturel entourant la danse dans une société comme la nôtre constitue une troisième contrainte à laquelle nous devons collectivement nous attaquer. De la même façon

qu'il faut plusieurs années à un lecteur pour passer du plaisir de déchiffrer un mot sur une page à celui d'apprécier la complexité d'un texte poétique, un spectateur de danse doit avoir franchi autant d'étapes pour en arriver à reconnaître dans une oeuvre la mise en jeu d'un riche vocabulaire de signes et de figures. Le fait que les enfants apprennent à lire en première année mais qu'ils n'aient peu ou pas d'occasions tout au long de leur parcours scolaire d'être initiés au langage de la danse, limite très sérieusement la danse dans son travail de sensibilisation et de développement de public. Il est surhumain, voire parfaitement irréaliste, de croire que les artistes de la danse puissent en même temps relever le défi de créer et de présenter des oeuvres fortes et celui de former le grand public à l'appréciation de cette forme d'expression artistique qui a si peu d'ancrage dans notre société. Pour réaliser un tel pari, il faudra compter sur des efforts conjugués et des investissements importants en éducation, en promotion, en diffusion et en médiation culturelle.

La dernière contrainte regroupe un ensemble de conditions dans lesquelles s'exerce, ou devrait s'exercer, la pratique professionnelle de la danse au Canada, dont :

- Une brève carrière pour la majorité des danseurs à cause des exigences physiques de la discipline ;
- Une longue période de formation, généralement au-delà de dix ans, pour que le corps atteignent les exigences techniques requises ;
- Un besoin d'espaces qui répondent à des normes précises où s'entraîner, répéter et donner des représentations (grands espaces sans colonnes, plafonds hauts, planchers résilients aux surfaces appropriées, température ambiante contrôlée, vestiaires avec douches, etc.) ;
- Un manque criant de lieux répondant aux caractéristiques précitées. La danse est une discipline artistique sans toit, sans domicile fixe ;
- Des exigences d'entraînement quotidien et des moyens d'accès à des programmes de perfectionnement et de formation continue ;
- Des dépenses importantes pour des équipements spécialisés (barres, vêtements d'exercice, chaussures spécialisées, tels des souliers de pointe, etc.) ;

- La nécessité d'avoir accès à des professeurs qui donnent les classes d'entraînement et enseignent le répertoire, ainsi qu'à d'autres spécialistes, comme, par exemple, des diététiciens, des physiothérapeutes et des masseurs ;
- Des moyens pour que les chorégraphes aient accès au nombre de danseurs requis, à des conseillers artistiques, à des espaces de travail équipés, accessibles dans le temps et dans l'espace, pour créer de nouvelles œuvres et répéter des pièces du répertoire ;
- Des ressources et des moyens accrus pour les organismes, en administration, gestion, développement, mise en marché et diffusion ;
- Des moyens de rencontrer les coûts élevés de la création, de la production et de la diffusion qui découlent des ressources humaines exigées et des conditions de travail spécifiques à la danse ;
- Des moyens, des ressources et des mesures spécifiques pour travailler au développement du public de la danse, compte tenu du peu d'ancrage de la discipline dans les cursus scolaires et les habitudes culturelles de la population ;
- Des moyens d'archiver les œuvres en cours de création et de répertoire (vidéos de répétition et de représentation, systèmes de notation, modes et outils de conservation des maquettes et dessins de décors, de costumes, plans d'éclairage, partitions musicales, etc.).

Malgré un soutien historiquement important de la part du Conseil des Arts du Canada, l'énumération des contraintes de la danse fait ressortir un manque dramatique de moyens et de ressources.

- Le budget du Conseil consacré à la création et la production en danse a pratiquement doublé de 1982 à 2002, pour atteindre près de 12 millions de dollars. Cependant, durant cette même période, le nombre de compagnies subventionnées a plus que doublé, passant de 26, en 1983, à 57 en 2003. Si l'on tient compte de divers facteurs, dont celui de l'inflation, la contribution du Conseil aux revenus des compagnies de danse a diminué de façon constante, passant de 26 %, en 1983, à 14 % en 2003.
- Alors que la pratique de la danse professionnelle a connu une croissance phénoménale au cours des 20 dernières années, le budget du Conseil n'a pas connu d'augmentation au cours de la même période. Bien que son budget ait quelque peu augmenté dans les dernières années, le Conseil n'a pas encore reconnu concrètement les besoins de la danse résultant de sa croissance exponentielle au cours des années 80 et 90.

- Nous savons, grâce à l'expérience de nos membres qui siègent sur des comités consultatifs du Conseil, que des douzaines de projets qui reçoivent des cotes d'appréciation très élevées se voient refuser un soutien financier uniquement par manque de fonds disponibles, et que bon nombre d'excellents projets et d'organismes méritants sont inadéquatement soutenus, ce qui contribue à marginaliser notre secteur.

- Sur le plan artistique, une décroissance constante du financement a contraint les compagnies à créer moins de nouvelles oeuvres, à répéter moins longtemps, à réduire substantiellement leurs coûts de production et à couper de près de 50 % leurs activités de tournée. Cette diminution de 50 % des activités de tournée, au cours des 20 dernières années, a réduit d'autant les possibilités d'accès du public canadien à la danse.

- Alors que le montant minimum des subventions de recherche-crédation en arts et lettres accordées par le CRSH est de 100 000 \$, le montant maximum des subventions de production, court terme, du Conseil est de 30 000 \$, et ce, malgré que le Service de la Danse ait établi, déjà en 1980, qu'il fallait au minimum 60 000 \$ pour produire une oeuvre de danse.

- Le peu de compagnies de danse disposant de leur propre lieu restreint leur visibilité dans leur milieu de vie et, plus largement, celle de la danse professionnelle dans l'espace social (5 %, contre 20 % des organismes de théâtre).

- La danse est l'une des rares activités culturelles à avoir connu une forte augmentation du nombre de ses spectateurs, qui sont passés de 1,1 million, en 1993, à 1,5 million en 1998.

- Le nombre de professionnels de la danse est passé de 400 en 1971 à plus de 6 000 en 2001.

Malgré une durée moyenne de huit ans de formation professionnelle, les danseurs retirent un revenu annuel moyen de 18 000 \$, alors que le revenu annuel moyen des travailleurs canadiens est de 32 000 \$. En 2004, 51 % des danseurs gagnaient moins de 15 000 \$ et la médiane annuelle se situait à 11 000 \$.

Ces données alarmantes indiquent clairement que la danse risque de perdre le momentum qu'elle a su établir et la reconnaissance qu'elle s'est méritée, et ce, malgré les contraintes précédemment identifiées. À moins de soutenir adéquatement l'investissement réalisé à ce jour, nous priverons les Canadiens de l'accès à un précieux héritage.

Les nouveaux crédits accordés au Conseil des Arts du Canada pour les trois prochaines années sont une occasion extraordinaire de revoir à la hausse le financement de la danse au Canada, ce qui permettrait de régler des inégalités structurelles, d'élever le statut des artistes de la danse au même rang que celui des autres artistes professionnels de la scène et de leur donner cette dignité à laquelle ils aspirent. Bien que l'argent ne puisse être la réponse à toutes ces exigences, il n'en demeure pas moins que si le Conseil fait de l'investissement en danse l'une de ses priorités stratégiques de la danse, il lui facilitera ainsi l'accès à une foule d'autres ressources, tant humaines que financières. Pareil engagement du Conseil à l'endroit de la danse marquera le début d'une nouvelle ère, tout aussi importante pour l'évolution de la discipline que le fut, pour les artistes et les publics canadiens, la fondation du Conseil, il y a de cela un demi-siècle.

Voici, avec en tête ce rappel historique, les priorités identifiées, dans l'immédiat, par le Regroupement québécois de la Danse et la Canadian Dance Assembly, qui représentent ensemble la grande majorité des professionnels de la danse au Canada :

1. Consolider les acquis et rattraper le temps perdu

- Assurer aux chorégraphes les moyens de développer leur art et de créer des œuvres marquantes.

- Assurer à nos petits, moyens et grands organismes les structures et les équipements nécessaires à la création, la production et la diffusion de spectacles de danse qui répondent à des critères d'excellence artistique.
- Assurer à nos danseurs la dignité de leur profession par leur engagement à temps plein.
- Augmenter de façon significative le financement des compagnies professionnelles qui reçoivent déjà un soutien annuel ou pluriannuel au fonctionnement, tout en tenant compte du fait que pour stabiliser nos petites et moyennes compagnies l'augmentation proportionnellement la plus importante devrait être accordée aux plus petites.
- Doubler de 30 000 \$ à 60 000 \$ le montant annuel maximum accordé aux projets de production, court terme.
- Augmenter de façon significative le soutien à la tournée des compagnies professionnelles de danse pour assurer à tous les Canadiens l'accès à l'excellence.
- Augmenter le financement des organismes de services en gestion/production/diffusion, afin que la danse puisse se développer sur des bases solides et durables.
- Augmenter le soutien aux artistes autochtones, tant au niveau des bourses individuelles que des subventions de production.

2. Continuer à soutenir le développement

Il faut absolument que le budget de la danse soit au moins doublé pour répondre à un premier objectif de consolidation et de rattrapage pour les structures et les organismes en place. Voir à cet effet, en annexe, un scénario budgétaire. De plus, le Regroupement québécois de la danse et la Canadian Dance Assembly attendent avec impatience une invitation du Conseil à collaborer avec lui à la définition et la mise en oeuvre de nouvelles initiatives favorisant la poursuite du développement de la danse, sa structuration sur des bases solides et son plus grand rayonnement sur la scène locale, nationale et internationale.

La danse constitue pour le Conseil un domaine idéal pour réaliser de manière exemplaire son engagement inaliénable à l'endroit des artistes et des créateurs de notre société. Cette discipline artistique a besoin - et mérite - que le Conseil défende avec ferveur ses intérêts, d'autant que le Conseil joue un rôle prépondérant au chapitre des conditions d'emploi et d'exercice de cet art qui s'exerce en marge des industries culturelles. Enfin, en danse, comme dans les autres domaines de la vie artistique canadienne, les artistes font preuve d'excellence et de *leadership* à l'échelle mondiale.

Liste des annexes

Annexe A – Scénario budgétaire

Le scénario budgétaire en annexe reflète les besoins financiers les plus urgents de la danse, dans le cadre actuel des programmes de subvention. Ce scénario n'a pas pour objet d'illustrer un objectif global de soutien de la danse, mais de fournir un exemple des besoins actuels auxquels il faudrait de toute urgence répondre. Bien que nous sachions que la danse ait besoin d'une stratégie d'investissement à long terme, qui ne soit pas limité au cadre actuel des programmes, l'exercice que nous avons fait reflète une vision commune des objectifs poursuivis par les communautés de danse que nous représentons.

Annexe B – Faits saillants

Annexe C – Références

Annexe A
Scénario budgétaire

Service de la Danse du Conseil des Arts du Canada

*à titre de référence

	Valeur des	Valeur des
	subventions accordées	subventions accordées
Programmes	Augmentations proposées	Exercice 2004-2005 - Réels
	(en milliers de \$)	(en milliers de \$)
Aide annuelle et subventions de projet de production aux Peuples autochtones	1,080.00	300.00
Création/Production en danse	14,580.80	9,481.00
Fonds de production d'œuvres de danse à l'écran	775.00	359.00
Aide à la tournée en danse	2,302.00	1,039.20
Subventions aux professionnels autochtones de la danse	1,080.00	179.20
Subventions aux professionnels de la danse, en début de carrière;à mi-carrière;établis	3,000.00	438.10
Programme d'aide aux coproductions internationales de danse	350.00	105.00
Aide aux collaborations de création (programme pilote)	400.00	272.45
Subventions de projets de production en danse	2,000.00	309.50
Programme de soutien aux diffuseurs	340.00	696.00
Services de soutien au milieu de la danse	1,950.00	340.00
La Brigade volante I	186.15	975.00
La Brigade volante II	56.00	186.15
Subventions de voyage aux professionnels de la danse	75.00	56.00
Nouvelles initiatives	5,825.10	77.53
Total	34,000.05	14,814.13

Annexe B

Faits saillants

- Au Canada, le nombre de personnes tirant leur revenu de la danse, soit à titre de danseur ou de professeur de danse, est passé de 400 en 1971, à 6 400, dont 2 400 danseurs, en 2001.
- Le nombre de danseurs a presque triplé au cours des années 1970, a augmenté encore de 40 % durant les années 1980 et de 70 % de plus dans les années 1990. La danse s'avère la profession artistique qui a connu la deuxième croissance la plus rapide durant les années 1990. Durant cette période de 30 ans, l'augmentation de la main d'œuvre en danse a largement dépassé celle de la main d'œuvre en général.
- De septembre 2003 à août 2004, les danseurs professionnels donnaient en moyenne 30 représentations chacun et consacraient au minimum 12 heures par semaine aux répétitions et représentations (excluant les classes d'entraînement), ce durant 26 semaines au total. En moyenne, ils ont été rémunérés pour 24 de ces 26 semaines.
- Selon Statistiques Canada, le nombre de compagnies professionnelles de danse à but non lucratif est passé de 5 dans les années 1970 à près de 100 en 2000.
- Le nombre de représentations données est passé de 569 en 1975, à plus de 2 200 à la fin du XXe siècle.
- C'est en danse que l'on mentionne le plus grand nombre d'artistes déclarant ne pas recevoir l'entraînement qu'ils souhaitent (environ 40 % d'entre eux). Le coût de l'entraînement constitue le principal obstacle, alors que les danseurs en ont par ailleurs plus besoin que les autres catégories de travailleurs culturels.
- Bien que les compagnies de danse tournent deux fois moins qu'il y a 20 ans, les coûts de tournée demeurent très élevés, et elles y consacrent une plus grande part de leur budget de fonctionnement.
- Les compagnies de danse subventionnées par le Conseil des Arts du Canada donnent environ la moitié de leurs représentations en tournée à l'étranger.
- Les compagnies de danse donnent un plus grand pourcentage (40 %) de leurs représentations en tournée que les autres arts de la scène, car les possibilités de diffusion locale sont souvent restreintes.
- Plus d'un million d'adultes canadiens suivent des cours de danse ou participent à des spectacles de danse dans leur communauté.

Annexe C

Références

Liste des documents auxquels nous faisons référence :

1. *Danse en péril/Dance at Risk* , rapport du Regroupement québécois de la danse, mars 2001
2. *Facts on Dance: Then and Now – and Now What?*, rédigé pour le compte du Conseil des Arts du Canada, T.J. Cheney Research Inc., avril 2004
3. *Mapping the Professional Field of Dance in Canada as supported by the Canada Council for the Arts, 1983-2003*, rapport du Service de la Danse du Conseil des Arts du Canada, automne 2004
4. *A Profile of Professional Dancers in Canada*, étude réalisée par Hill Strategies Research Inc. pour le Centre de Ressources et Transition pour Danseurs, 16 février 2005
5. *A Synthesis of Recent Research into Dance in Canada*, rapport préparé pour le Conseil des Arts du Canada par Roy MacSkimming Consulting, août 2005